

Le **1<sup>er</sup> mai 2015**, des changements seront apportés aux frais afférents aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de même qu'aux comptes et aux programmes.

Les renseignements contenus dans la présente brochure vous aideront à mieux comprendre les changements apportés et comment ils peuvent s'appliquer à vous.

# Programmes de services bancaires personnels

Pour connaître le programme associé à votre compte bancaire, consultez votre relevé sur papier ou en ligne. Le nom de votre programme figure près du coin supérieur droit du relevé.

## Programme Pratique

Le nombre de comptes inclus dans le programme Pratique, dont les frais sont de **4 \$** par mois, passe de 20 à 2. Il peut s'agir d'un compte de chèques principal<sup>1</sup> ou d'un compte de chèques à intérêt<sup>1,2</sup> et d'un compte d'épargne à taux Avantageux<sup>1</sup>. Les clients qui ne sont plus admissibles au programme Pratique passeront automatiquement au programme Plus, dont les frais sont de **10,95 \$** par mois.

Les clients inscrits au programme Pratique qui bénéficient d'un rabais de **4 \$** par mois auront encore droit à ce rabais dans le programme Plus.

Si vous regroupez vos comptes et revenez au programme Pratique entre le 1<sup>er</sup> mai et le 4 août 2015, nous vous rembourserons la différence des frais payés.

Le tableau ci-dessous établit une comparaison entre le programme Pratique et le programme Plus.

Programme	Pratique	Plus
<b>Services bancaires courants</b>		
Nombre de comptes admissibles dans le cadre d'un programme <sup>3</sup>	2	20
Limite mensuelle de transactions, y compris les interrogations sur les mouvements de compte <sup>4</sup>	12	30
Frais pour chaque transaction dépassant la limite du programme <sup>5</sup>	1,25 \$	1,25 \$
Option mensuelle de retour des images de chèques <sup>6</sup>	2,50 \$	✓
Consultation de chèques en ligne <sup>6</sup>	✓	✓

Programme	Pratique	Plus
<b>Services bancaires courants</b>		
Règlement de factures avec assistance	✓	✓
Relevé mensuel en ligne	✓	✓
Relevé papier mensuel ou livret <sup>7</sup>	1 relevé mensuel sans frais	2 \$
<b>Services aux voyageurs</b>		
À l'étranger : Transactions par carte de débit auprès des commerçants membres du réseau Maestro <sup>MD<sup>8</sup></sup>	✓	✓
Chèques de voyage (traditionnels à une signature)	✓	✓
<b>Frais des programmes</b>		
Frais mensuels du programme <sup>5</sup>	4 \$	10,95 \$
Solde mensuel minimal requis dans le compte de chèques principal pour obtenir une exemption des frais mensuels <sup>9</sup>	1 500 \$	2 500 \$

## Frais mensuels des programmes

Les frais afférents aux programmes de services bancaires courants ci-dessous seront modifiés :

Programme	Actuels	Nouveaux
Plus	9,95 \$	10,95 \$
Performance	13,95 \$	14,95 \$
AIR MILES <sup>MD<sup>1</sup></sup>	13,95 \$	14,95 \$
Privilège	25 \$	30 \$

Les clients du programme Privilège titulaires d'une carte MasterCard<sup>MD<sup>9</sup></sup> BMO<sup>MD</sup> AIR MILES World, Remises<sup>MD</sup> World ou World Elite<sup>MD<sup>9</sup></sup> seront admissibles à un rabais sur les frais annuels de la carte jusqu'à concurrence de 150 \$. Si vous êtes inscrit au programme Privilège et que vous êtes titulaire d'une carte MasterCard BMO admissible, un rabais calculé au prorata sera appliqué sur votre relevé de carte de crédit de mai ou juin. Limite d'un rabais par programme Privilège.

## Programmes de services bancaires à frais réduits

Dans le but de continuer à offrir des services bancaires gratuits aux enfants, aux adolescents, aux étudiants et aux nouveaux diplômés<sup>11</sup>, le rabais mensuel passera à 10,95 \$.

Le rabais mensuel pour les membres de la communauté de la Défense canadienne sera lui aussi augmenté pour atteindre 9,50 \$ par mois, tandis que le rabais pour les clients inscrits au programme Privilège d'âge passera à 14,95 \$ par mois.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les frais liés aux programmes une fois le nouveau rabais appliqué :

Programme	Actuels	Nouveaux
<b>Enfants, adolescents, étudiants et nouveaux diplômés</b>		
Plus		Gratuit <sup>11</sup>
Performance		4 \$
Privilège	15,05 \$	19,05 \$
<b>Services bancaires pour la communauté de la Défense canadienne</b>		
Performance		5,45 \$
AIR MILES		5,45 \$
Privilège	16,50 \$	20,50 \$
<b>Programme Privilège d'âge des Services bancaires pour la communauté de la Défense canadienne</b>		
Performance		Gratuit <sup>11</sup>
AIR MILES		Gratuit <sup>11</sup>
Privilège	11,05 \$	15,05 \$

## Autres frais afférents aux services bancaires aux particuliers :

Programme	Actuels	Nouveaux
Pratique	1 \$	1,25 \$
Plus	1 \$	1,25 \$
Maxi-Service classique <sup>2</sup>	1 \$	1,25 \$
r@ccourci <sup>2</sup>	1 \$	1,25 \$
Maxi-Service supérieur <sup>2</sup>	1 \$	1,25 \$

## Frais afférents aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises :

Frais liés au retour d'un article sans provision tiré de votre compte<sup>12</sup>

Programme	Actuels	Nouveaux
Comptes personnels <sup>13</sup>	45 \$	48 \$
Comptes d'entreprise	45 \$	48 \$

Frais de location annuels pour les compartiments de coffre

Formats de coffre	Actuels	Nouveaux
Petit	45 \$	55 \$
Moyen	65 \$	80 \$
Grand	125 \$	150 \$
Très grand	200 \$	250 \$
Super grand	300 \$	350 \$

## Services bancaires aux entreprises

Les frais afférents aux services bancaires aux entreprises ci-dessous seront modifiés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Compte	Actuels	Nouveaux
Investicompte d'entreprise <sup>12</sup>	4 \$	6 \$
Compte d'épargne véritable <sup>2</sup>	4 \$	6 \$
Compte d'épargne avec chèques <sup>2</sup>	4 \$	6 \$
Frais par article pour chaque transaction dépassant la limite mensuelle du compte ou du programme <sup>14</sup>		
Compte pour organismes à but non lucratif	1 \$	1,25 \$
Compte Agri-investissement	5 \$	1,25 \$
Programmes Mérite – M01 à M06	1 \$	1,25 \$

## Services bancaires aux entreprises (suite)

Compte ou programme	Actuels	Nouveaux
Programmes Assistance Mérite – AM1 à AM6	1 \$	1,25 \$
Programme Petites entreprises – Chèques Plus	1 \$	1,25 \$
Programme Petites entreprises – Espèces Plus	1 \$	1,25 \$
<b>Frais de dépôt et frais de débit par transaction<sup>14</sup></b>		
Compte courant d'entreprise <sup>1</sup>	De 0,65 \$ à 1 \$	1,25 \$
Investicompte d'entreprise <sup>1,2</sup>	1 \$	1,25 \$
Compte d'épargne véritable <sup>2</sup>	1 \$	1,25 \$
Compte d'épargne avec chèques <sup>2</sup>	1 \$	1,25 \$
Programme Instabanque Plus pour petites entreprises <sup>2</sup>	1 \$	1,25 \$
Programme Maxi-Service pour petites entreprises <sup>2</sup>	1 \$	1,25 \$
<b>Frais de dépôt par transaction</b>		
Comptes d'épargne à taux Avantageux pour entreprises <sup>1</sup>	1 \$	1,25 \$

Pour toute question ou pour passer en revue vos services bancaires, discutez avec un représentant de BMO en vous rendant à votre succursale. Vous pouvez également composer le **1-877-CALL-BMO (225-5266)** (Services bancaires aux particuliers) ou le **1-877-262-5907** (Services bancaires aux entreprises). Numéro ATS pour les clients malentendants : 1-866-889-0889.

**1** Comptes en dollars CA ou US. **2** Ce compte ou ce programme n'est plus offert. Cette information est destinée aux personnes déjà clientes. **3** Vous pouvez regrouper dans le programme Pratique un compte de chèques principal ou un compte de chèques à intérêt (personnes déjà clientes seulement) et un compte d'épargne à taux Avantageux. Vous pouvez regrouper dans le programme Plus jusqu'à 20 comptes, soit des comptes de chèques principaux ou des comptes de chèques à intérêt (clients déjà titulaires d'un compte) et des comptes d'épargne à taux Avantageux. **4** Les interrogations sur les mouvements du compte effectuées au moyen des Services mobiles BMO ou sur le site des Services bancaires en ligne de BMO n'entrent pas dans le total des transactions mensuelles autorisées. **5** Les frais entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2015. **6** Les images de chèque ne sont pas offertes avec les relevés en ligne. Vous pourrez continuer à consulter, à sauvegarder et à imprimer les images de vos chèques des trois (3) derniers mois grâce aux Services mobiles BMO et aux Services bancaires en ligne de BMO. À l'avenir, si vous avez besoin d'une copie de chèque qui n'est plus accessible par l'intermédiaire des Services mobiles BMO ou des Services bancaires en ligne de BMO, vous pouvez en faire la demande à une succursale de BMO ou en composant le 1-877-225-5266. Des frais par article peuvent s'appliquer. Les chèques libellés à soi-même ou au porteur et encaissés dans une succursale de BMO ne sont pas retournés, mais figurent sur le relevé. **7** Les livrets sont offerts aux clients existants seulement. Des frais de 2 \$ s'appliquent pour chaque relevé papier ou livret supplémentaire. **8** Sous réserve de la limite mensuelle de transactions. **9** Les frais mensuels du programme de services bancaires peuvent être éliminés si vous maintenez en tout temps le soldé mensuel minimal indiqué dans votre compte de chèques principal désigné comme le compte principal. Le compte principal est celui que vous désignez pour payer les frais bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction. **10** Le rabais sur les frais annuels de la carte de crédit allant jusqu'à 150 \$ (le « rabais ») s'applique au titulaire principal de la carte de crédit de BMO qui est aussi titulaire du compte principal. Si vous êtes titulaire d'une carte de crédit de BMO au 1<sup>er</sup> mai 2015, le rabais sera calculé au prorata en fonction de votre date anniversaire. Il sera indiqué sur votre relevé de carte de crédit de mai ou juin. Limite d'un rabais par programme Privilège. Les clients de BMO Nesbitt Burns et de BMO Banque privée ne sont pas admissibles au rabais. **11** Vous devez payer les frais liés aux transactions, aux services et aux produits non inclus dans votre programme de services bancaires. **12** Ces frais s'appliquent aux chèques et aux prélèvements automatiques / débits préautorisés tirés sur votre compte qui peuvent par la suite être retournés pour insuffisance de fonds. **13** Comprend tous les comptes, y compris les comptes de chèques et d'épargne BMO Sobeys et BMO IGA. **14** Les frais applicables aux transactions excédentaires comprennent les débits et les crédits.



## Nous joindre

Services bancaires courants aux particuliers :

**1-877 CALL BMO (225-5266)**

Services bancaires aux entreprises :

**1-877-262-5907**

TTY: **1-866-889-0889**



Pour en savoir plus

[bmo.com/conventions](http://bmo.com/conventions)

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal. <sup>MD<sup>TM</sup></sup> Marque de commerce déposée de MasterCard International Incorporated, utilisée sous licence. <sup>ND<sup>TM</sup></sup> Marque déposée d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Co. et par la Banque de Montréal. 5143568 (03/15)